



N°2023-D-002

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 06 février 2023

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

### Convention d'actions partenariales avec le Parc National de la Vanoise

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention d'actions partenariales avec le PNV. Cette convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre le Parc national de la Vanoise et la commune d'Avrieux pour la mise en œuvre des actions mises en place par les deux parties. C'est une feuille de route pour trois ans afin d'entreprendre des actions réalisables de manière conjointe.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

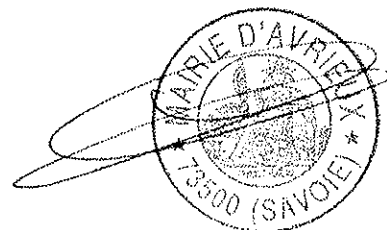
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON





N°2023-D-003

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 06 février 2023**

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

**Création d'un poste de technicien d'exploitation**

Monsieur le Maire expose :

- Vu la délibération du 13 février 1936 portant création de la régie électrique d'Avrieux,
- Vu la loi du 8 avril 1946 et le décret du 22 juin 1946 qui stipulent que les régies municipales de distribution de gaz et d'électricité seront maintenues à titre définitif dans leur situation particulière, à savoir exclues de la nationalisation,
- Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 1946 qui dispose que « ce statut s'applique à tout le personnel de l'industrie gazière et électrique »,
- Considérant qu'en raison de l'application de l'ensemble des dispositions de ce statut, les agents des régies municipales de gaz et d'électricité ont acquis la qualité de salariés de droit privé,
- Vu le fonctionnement actuel de la régie électrique d'Avrieux,
- Compte tenu du départ de l'ancien technicien de la régie et des évolutions réglementaires,
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie électrique d'Avrieux en date du 06 février 2023,

Compte tenu de la spécificité du poste, je vous propose de créer, à compter du 01 avril 2023 un poste de technicien de la régie électrique au statut des IEG, à temps complet (37h), mutualisé avec la commune, dont les conditions d'emploi sont les suivantes :

Sa rémunération sera choisie au groupe fonctionnel 11, NR 165 et avec une majoration résidentielle 1,24.

- d'approuver les conditions de recrutement fixées ci-dessus,
- de supprimer le poste de technicien de la régie à 18h par mois.

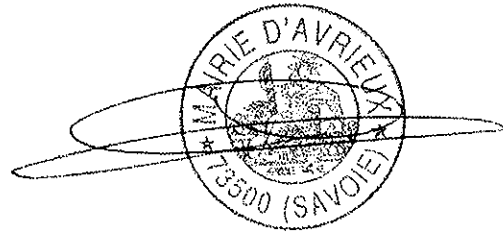
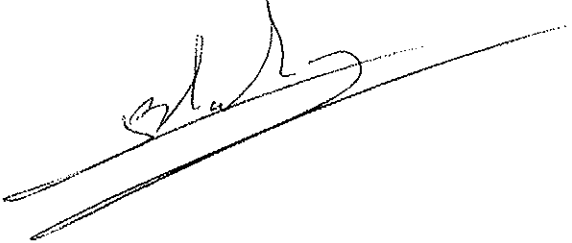
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CREEE** un poste de technicien d'exploitation de la régie électrique à compter du 01 avril 2023,
- **DIT** que ce personnel effectuera des missions pour la commune,
- **CONFIRME** que les crédits correspondants seront prévus au budget de la régie électrique de 2023,
- **CHARGE M.** le Maire et le Trésorier Principal de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont  
signé au registre, les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON





N°2023-D-004

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 06 février 2023

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

**Convention entre la Régie électrique d'Avrieux et la Régie électrique de Villarodin-Bourget pour le poste de direction**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée...

Le Directeur de la Régie Electrique d'Avrieux a démissionné de ses fonctions durant l'année 2022. Pour pallier à son absence, la Régie d'Electricité de Villarodin-Bourget a mis à disposition de manière temporaire sa Directrice, Sandra METRAL, afin d'apporter une assistance administrative et technique à la Régie d'Electricité d'Avrieux. La Régie d'Electricité d'Avrieux souhaiterait pérenniser cette assistance par une mise à disposition de Sandra METRAL en tant que Directrice.

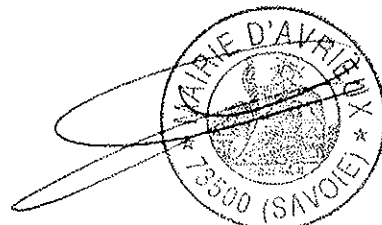
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de la nomination de Mme Sandra METRAL en tant que Directrice de la Régie d'Electricité d'Avrieux selon le statut des Régies Autonomes à temps partagé avec son poste de directrice de la Régie d'Electricité de Villarodin-Bourget.
- **INSCRIT** les crédits au budget 2023.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON

Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD





N°2023-D-005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 06 février 2023

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

### Augmentation du Tarif Réglementé de Vente

La directrice de la Régie Electrique, Sandra METRAL, suite au conseil d'exploitation, expose au Conseil municipal les propositions de tarifications faites.

Les membres du Conseil municipal discutent de cette augmentation, après examen des propositions faites par le Conseil de régie électrique notamment par rapport aux directives de la CRE, à l'impact de cette décision sur le kWh et non sur l'abonnement et des dépenses de fonctionnement à venir au budget 2023.

Au vu des éléments présentés, M. le Maire propose une augmentation du tarif réglementé de vente de 15 %.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 15% sur le tarif réglementé de vente.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON

Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD





N°2023-D-006

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 06 février 2023**

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents** : Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents** : Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

---

**Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

---

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu l'arrêté n°2021-A-054 en date du 13 juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération en date du 12 mars 2009 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison de la création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,

**Le Maire propose**

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de 35h par semaine.

- **la création** d'un emploi permanent à temps complet de 35h par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 août 2023.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique principal

Grade : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif ..... 1  
- nouvel effectif ..... 0

Grade : adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif ..... 0  
- nouvel effectif ..... 1

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

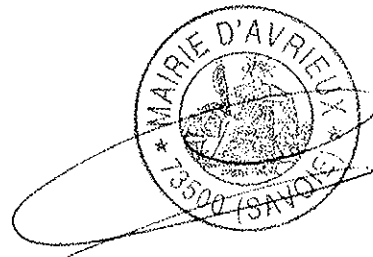
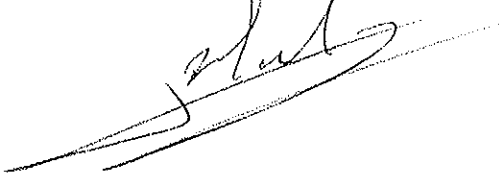
➤ **DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON





N°2023-D-007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 06 février 2023**

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents** : Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents** : Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

**Budget principal et budgets annexes  
Approbation des comptes administratifs 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Adrien KEMPF, Adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 de la commune, dressés par Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels font apparaître les résultats suivants :

**Budget principal :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 251 595.61 €	1 982 775.26 €
	Investissement	1 048 113.41 €	1 155 251.62 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement	0 €	228 088.41 €
	Investissement	543 583.41 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 843 292.43 €</b>	<b>3 366 115.29 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	428 800.47 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 251 595.61 €	2 210 863.67 €
	Investissement	2 020 497.29 €	1 155 251.62 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 272 092.90 €</b>	<b>3 366 115.29 €</b>
	Excédent :		<b>522 822.86 €</b>



**Budget annexe eau :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Exploitation	168 514.70 €	141 870.15 €
	Investissement	174 037.80 €	404 319.27 €
Reports de l'exercice 2021	Exploitation	0 €	62 182.57 €
	Investissement	228 111.27 €	0 €
<b>TOTAL</b>		570 663.77 €	608 371.99 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Exploitation	168 514.70 €	204 052.72 €
	Investissement	402 149.07 €	404 319.27 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	570 663.77 €	608 371.99 €
Excédent :			<b>37 708.22 €</b>

**Budget annexe Redoute Marie-Thérèse :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	66 401.41 €	64 215.80 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement	0 €	4 562.36 €
Résultat cumulé	<b>TOTAL CUMULE</b>	66 401.41 €	68 778.16 €
Excédent :			<b>2 376.75 €</b>

**Budget annexe Régie électrique :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Exploitation	285 764.01 €	283 177.34 €
	Investissement	50 052.64 €	61 400.48 €
Reports de l'exercice 2021	Exploitation	0 €	95 029.49 €
	Investissement	0 €	34 802.60 €
<b>TOTAL</b>		335 816.65 €	474 409.91 €
Restes à réaliser	Investissement	4 700 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	285 764.01 €	378 206.83 €
	Investissement	54 752.64 €	96 203.08 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	340 516.65 €	474 409.91 €
Excédent :			<b>138 593.26 €</b>

**Budget annexe Lotissement Chevrote :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	14 352.73 €	14 352.73 €
	Investissement	14 352.73 €	46 123.00 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	1 861.50 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 566.96 €</b>	<b>60 475.73 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
	Fonctionnement	14 352.73 €	14 352.73 €
Résultat cumulé	Investissement	16 214.23 €	46 123.00 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>30 566.96 €</b>	<b>60 475.73 €</b>
	Excédent :		<b>29 908.77 €</b>


- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs et **APPROUVE** les comptes administratifs 2022.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le Maire-Adjoint,  
Adrien KEMPF



Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON





N°2023-D-008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 06 février 2023**

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

---

**Approbation des comptes de gestion 2022**

---

**Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif des différents budgets de l'exercice 2022 de la commune, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur municipal, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que tout est exact,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **DÉCLARE** que les comptes de gestion des différents budgets :

- Budget principal
- Budget annexe eau

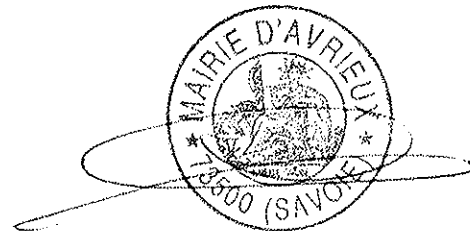
- Budget annexe Redoute Marie-Thérèse
- Budget annexe Lotissement Chevrote
- Budget annexe Régie électrique

dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Claude Blondon', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

2023 0009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES : Contre 0 Pour 9

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 959 268.06 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	731 179.65 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	228 088.41 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>959 268.06 €</b>
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-436 445.20 €
---	---------------

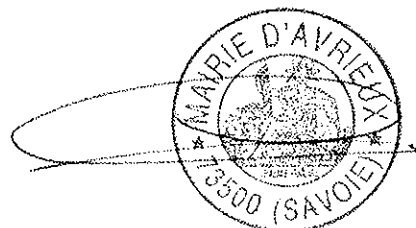
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-428 800.47 €
---	---------------

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>-865 245.67 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>959 268.06 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		865 245.67 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		94 022.39 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/02/2023 et de la publication le 07/02/2023.

A Avrieux, le 06/02/2023.

73026

COMMUNE D'AVRIEUX

Code INSEE

Commune

2023 D010

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de JEAN-MARC BUTTARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 9

- un excédent d'exploitation de : 35 538.02 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-26 644.55 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	62 182.57 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>35 538.02 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	2 170.20 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>35 538.02 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	<b>35 538.02 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

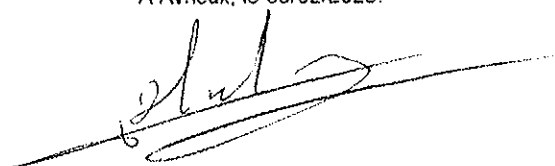
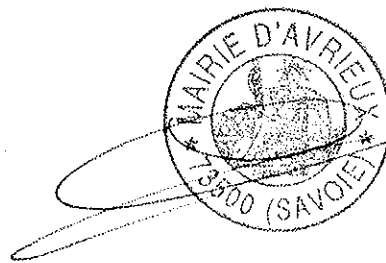
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par JEAN-MARC BUTTARD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/02/2023 et de la publication le 07/02/2023.

A Avrieux, le 06/02/2023.

73669

Code INSEE

Redoute Marie-Thérèse

La Redoute Marie-Thérèse

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 073-217300268-20230208-2023D011-DE

2023 D011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, le Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

VOTES : Contre Pour 9

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 376.75 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -2 185.61 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 4 562.36 €

##### C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 2 376.75 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

##### Besoin de financement F

=D+E 0.00 €

##### AFFECTATION = C

=G+H 2 376.75 €

##### 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

0.00 €

##### 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

2 376.75 €

##### DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

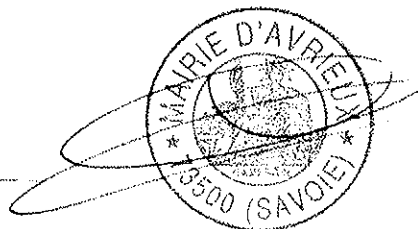
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, le Maire, compte tenu de la transmission, le 06/02/2023 et de la publication le 07/02/2023.

A Avrieux, le 06/02/2023.

73026

COMMUNE D'AVRIEUX

Code INSEE

Commune

2023 D 012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 9

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

##### C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 0.00 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 29 908.77 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

**Besoin de financement F** =D+E 0.00 €

**AFFECTATION = C** =G+H 0.00 €

##### 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F 0.00 €

##### 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

##### DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

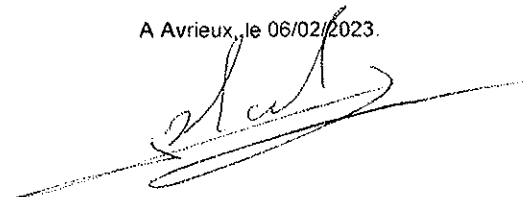
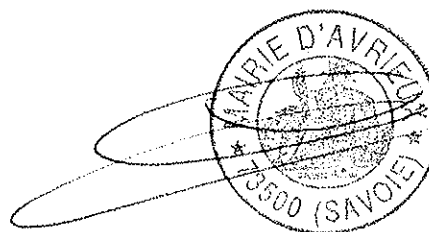
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5. § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/02/2023 et de la publication le 07/02/2023.

A Avrieux, le 06/02/2023.



73026

REGIE ELECTRIQUE D'AVRIEUX

Code INSEE

Commune

2023 D 013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de BUTTARD Jean Marc, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Nombre de suffrages exprimés : 9

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 9

- un excédent d'exploitation de : 92 442.82 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 586.67 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	95 029.49 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>92 442.82 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	46 150.44 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-4 700.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>92 442.82 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	92 442.82 €
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

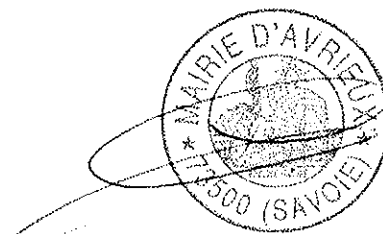
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par BUTTARD Jean Marc, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/02/2023 et de la publication le 07/02/2023.

A Avrieux, le 06/02/2023.



N°2023-D-014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 06 février 2023

**Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents :** Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents :** Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

**Contrat de partenariat PASS La Norma avec l'OT HMV**

M. le Maire présente au Conseil la convention de partenariat PASS La Norma avec l'OT HMV. Ce dernier assure diverses missions dont la commercialisation de prestations de services touristiques. Dans le cadre de cette activité et afin de dynamiser la fréquentation estivale du territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV » et ces déclinaisons notamment le « Pass station ».

Ce « Pass station » permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles majoritairement en illimité sur le territoire précité moyennant un coût forfaitaire réduit. Dans cette perspective et afin de valoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT propose aux prestataires partenaires du « Pass station » de participer à l'opération pour leur permettre de se faire connaître et dynamiser l'activité et par conséquent de se développer.

En conséquence de l'ensemble de ces éléments, HMVT s'est rapproché du Conseil pour définir les modalités de participation de ce dernier à l'opération « Pass station ».

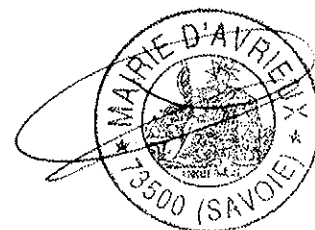
Le conseil municipal, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON

Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD





N°2023-D-015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX****Séance du 06 février 2023****Le six février deux-mille-vingt-trois, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2023.

**Présents** : Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Mellissa Guiguet

**Absents** : Cédric Guého (procuration à Adrien Kempf) - Christine Bellissand (excusée)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

---

**Partenariat avec la commune de BARD (Vallée d'Aoste en Italie)  
pour un projet commun INTERREG/ALCOTRA**

---

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune de BARD, située dans le VAL D'AOSTE, en Italie a sollicité la commune d'AUSSOIS pour être partenaire dans le cadre d'un appel à projet « INTERREG/ALCOTRA », dont la priorité est de supporter la résilience des populations de la zone ALCOTRA, avec comme objectif spécifique (4.vi) « renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ».

Le projet présenté par les deux communes transfrontalières, et leurs partenaires, dont la commune d'AVRIEUX pour AUSSOIS, doit permettre le développement d'activités touristiques encouragées par des activités culturelles et artistiques.

L'approche privilégiée par les partenaires est la construction d'un projet culturel commun permettant à la fois de mettre en valeur des réalisations artistiques dans tous les domaines d'expression de l'art, mais également la découverte ou la redécouverte du patrimoine historique, fortifié de chacun des partenaires et les liens entretenus entre population locale, touristique et patrimoine architectural. Dans ces conditions, la commune d'AUSSOIS et la Commune d'AVRIEUX, pour la partie française, doivent prendre un engagement de principe de partenariat avec la commune de BARD porteuse du projet auprès des instances européennes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **S'engage** auprès de la commune de BARD (Vallée d'AOSTE), comme partenaire, pour le dépôt d'une candidature commune au titre de l'appel à projet « INTERREG/ALCOTRA : objectif spécifique 4.vi »,

- **Dit** que la commune de BARD (Vallée d'AOSTE) sera le Chef de file de cette candidature.
- **Indique** que le nom du projet est TransIT : Transition vers le tourisme culturel durable.
- **Mentionne** que le budget pris en charge par la commune d'Avrieux est de 242 500 € HT.
- **Autorise** M. le Maire à solliciter toute subvention publique pour sa réalisation et à signer tout document y afférent.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

« Pour expédition »  
Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance  
Jean-Claude BLONDON

